Certificat Médical

pris en application des articles L. 231-2 et L. 231-3 du Code du Sport

Je soussigné(e), Docteur : _____

Demeurant à : _____

Certifie avoir examiné ce jour M. / Mlle / Mme _____

Né(e) le : ____ / ____ / ____ Demeurant à : _____

Et n'avoir pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique de

☐ **l'athlétisme *** (marche nordique, remise en forme)

☐ **l'athlétisme en compétition *** (athlétisme compétition, athlétisme loisir, running, running loisir)

*** cocher une des deux cases**

Je l'informe de l'obligation de déposer auprès de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage un dossier d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques en cas d'utilisation, même ponctuelle, de produits susceptibles d'entraîner une réaction positive lors d'un contrôle antidopage.

Fait à _____, le _____ / ____ / ___

Cachet et Signature du médecin

Article 2.1.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française d'Athlétisme :
Les personnes qui demandent une Carte d'adhérent, à l'exclusion des Non-pratiquants (licence Athlé Encadrement) doivent produire :

- un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en Compétition pour les licences Athlé Compétition, Athlé Découverte et Athlé Santé Loisir – option Running ainsi que pour le titre de participation Pass' running ;
- un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme pour la licence Athlé Santé Loisir – option Santé.

Ce certificat médical, établi par un médecin de leur choix, doit être délivré suivant la réglementation en vigueur et être daté de **moins de six mois** au moment de la demande de création ou de renouvellement de la Carte d'Adhérent.

245 Cours Emile Zola 69100 Villeurbanne
www.asvelathle.fr contact@asvelathle.fr 04 78 79 13 18